RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00531
Numéro SIREN : 069 804 565
Nom ou dénomination : SAS PIERY

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2016 sous le numéro de dépôt 5465

SAS PIERY
Société par actions simplifiée au capital de 4 660 883 euros
Siège social : Rue Gutenberg
ZA la Prairie II, 42340 VEAUCHE
069 804 565 RCS SAINT ETIENNE

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 1992B531
le : 03 AOUT 2016
N° dépôt : 5465
Visa du greffier :

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2016

L'an deux mille seize,

Le vingt deux juin à 14 H 30,

Au siège social.

Les associés de la société SAS PIERY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par lettre simple adressée le 6 juin 2016 par la Présidente, à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal CACARD, en sa qualité de représentant légal de la société GESTION PATRIMOINE CACARD, Présidente de la Société.

Monsieur Rémy BAZIN est désigné comme secrétaire.

La société MD CONSEIL AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, représentée par Madame Thérèse DOUILLET est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 641 actions sur les 5 642 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au **31 décembre 2015**,
- le rapport de gestion du Comité de direction,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2015** et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des charges non déductibles,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement de mandats de membres du Comité de Direction,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Comité de direction et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....
.....

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de membres du Comité de direction de :

- Monsieur Rémy BAZIN
- Madame Simone CACARD
- Monsieur Pascal CACARD
- Madame Viviane CACARD
- La société GESTION PATRIMOINE CACARD dont le représentant permanent est Pascal CACARD

expirent à l'issue de la présente réunion, décide :

1°) de renouveler les mandats de membre du Comité de direction de **Monsieur Pascal CACARD, Madame Viviane CACARD et de la société GESTION PATRIMOINE CACARD, représentée par Monsieur Pascal CACARD**, pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2022, pour statuer sur les comptes qui seront clos le 31 décembre 2021.

2°) de ne pas renouveler le mandat de **Monsieur Rémy BAZIN** et de **Madame Simone CACARD**, et de prendre acte de la démission de ses fonctions de **Monsieur Eric COQUELAERE,**

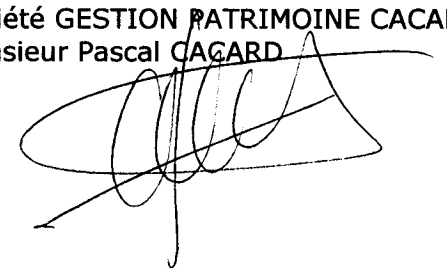
3°) De désigner en qualité de nouveau membre du Comité de Direction, **la société TRUST**, 15 rue Gutenberg ZA les Prairies II – 42340 VEAUCHE, pour une période de six ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2022, pour statuer sur les comptes qui seront clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Société GESTION PATRIMOINE CACARD
Monsieur Pascal CACARD



Le secrétaire
Monsieur Rémy BAZIN

